

Pour les entreprises, l'environnement constitue l'un des enjeux des prochaines années : réduire les coûts de fabrication en économisant l'énergie et les matières premières, limiter les rejets, gagner des marchés à l'export et construire une image citoyenne de l'entreprise respectueuse de l'environnement.

Relever cet enjeu nécessite un effort continu de formation et d'information adapté à la diversité des métiers et des champs d'activité économique.

C'est pourquoi en collaboration notamment avec les professionnels de l'automobile, le Rectorat de l'Académie d'Amiens et les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, le Conseil Régional de Picardie a souhaité réaliser cet ECO-Guide professionnel : "*Les métiers de l'automobile*".

L'objectif est d'apporter aux chefs d'entreprise des informations utiles dans la gestion quotidienne de leurs ateliers et aux formateurs des futurs professionnels des recommandations pratiques pour leur action pédagogique.

Réglementation, informations pratiques, conseils ou encore adresses et contacts sont ainsi présentés dans cet ouvrage adapté aux spécificités de la profession automobile.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui se sont associés à la réalisation de cet ECO-Guide qui, j'en forme le vœu, répondra aux préoccupations concrètes des chefs d'entreprise et des formateurs, et plus largement permettra de rapprocher plus encore les secteurs de l'environnement et de l'économie en Picardie.



Charles BAUR
Président du Conseil Régional de Picardie

les métiers de l'automobile

Les professionnels de l'automobile sont, parmi les secteurs des petites et moyennes entreprises, ceux qui sont le plus en avance dans la prise en compte de l'environnement. Dès 1992, le Conseil National des Professions de l'Automobile a publié son Plan Vert car respecter l'environnement est un investissement pour l'avenir. Cet ECO-guide s'adresse à vous, professionnels de l'automobile, pour vous aider à concrétiser cet engagement au quotidien.

La finalité de cette brochure est d'encourager tous les professionnels de l'automobile à découvrir et à mettre en pratique les ECO-Gestes, des comportements simples et faciles à adopter ayant un double objectif :

- préserver la santé des personnes ;
- préserver l'environnement afin de maintenir notre cadre de vie, et par égard pour les générations futures.

Les ECO-Gestes : de nouveaux réflexes

En adoptant dès aujourd'hui les ECO-Gestes, vous anticipez sur l'évolution de vos métiers et de la réglementation. Vous conciliez l'écologie et l'économie. Vous préservez votre santé et celle de vos salariés. Vous respectez l'environnement qui est notre patrimoine commun et donnez satisfaction à des clients de plus en plus sensibles à la préservation de leur cadre de vie. L'évolution du marché pèse sur la capacité d'investissement des professionnels. Aussi, l'adoption de méthodes de travail plus respectueuses de l'environnement est-elle accompagnée d'aides financières et techniques.

Environnement et professionnalisme

Ce guide rassemble les informations qui vous permettent de mieux répondre aux nouvelles exigences en matière de santé et d'environnement. Il vous permettra d'identifier les risques spécifiques auxquels vous êtes exposés lors de certains travaux et d'en minimiser les effets.

L'élimination des déchets est de plus en plus réglementée. Elle devient complexe et technique. Dans ce contexte, il est utile de savoir où s'adresser.

Un outil à conserver

Cet ECO-Guide Professionnel a été conçu spécialement à votre intention par ECO-Conseil Entreprise, votre conseiller, pour concrétiser et valoriser vos engagements en faveur de l'environnement.

**Conservez-le,
et reportez-vous
régulièrement
à ses pages.**



sommaire

Chapitre 1 5

LA GESTION DES DÉCHETS

Chapitre 2 13

LA GESTION DE L'EAU

Chapitre 3 21

L'ÉNERGIE

Chapitre 4 27

AUTOMOBILE ET POLLUTION DE L'AIR

Chapitre 5 31

NETTOYAGE ET DÉGRAISSAGE

Chapitre 6 35

ENTRETIEN ET RÉPARATION

Chapitre 7 39

CARROSSERIE

Chapitre 8 47

PEINTURE : LES PRODUITS

Chapitre 9 55

PEINTURE : LES ÉQUIPEMENTS

Chapitre 10 63

LA DISTRIBUTION DE CARBURANT

Chapitre 11 67

RÉGLEMENTATION

Chapitre 12 73

ADRESSES UTILES, CONTACTS FACILES

Chapitre 13 81

AUTO-DIAGNOSTIC

LA GESTION DES DÉCHETS

déjà beaucoup d'efforts, mais on peut mieux faire !



Les professionnels de la réparation automobile sont confrontés quotidiennement au problème de l'élimination des déchets, nombreux et variés, issus de leur activité. Batteries, pneumatiques, filtres à huiles, ou solvants usés sont autant de déchets qui ont un impact important sur l'environnement s'ils ne sont pas traités correctement.

QU'APPELLE-T-ON UN DÉCHET ?

Est considéré comme «déchet » :

«tout résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon».

(article 1 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets)

QUELLES SONT LES CATÉGORIES DE DÉCHETS ?

Les déchets sont classés, selon les dangers qu'ils présentent, en trois catégories

Déchets inertes	Déchets ménagers et assimilés	Déchets dangereux
<p>Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique, chimique ou biologique de nature à nuire à l'environnement.</p>	<p>Ils comprennent les déchets des ménages et des activités de toute nature, dès lors qu'ils ne sont ni inertes, ni dangereux. Ils sont également appelés déchets banals.</p>	<p>Ils contiennent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement. Ils sont directement nocifs ou toxiques, corrosifs, explosifs ou inflammables.</p>
<p>Exemples : débris de briques, de béton, de céramique.</p>	<p>Exemples : emballages plastiques, cartons, ferrailles.</p>	<p>Lorsqu'ils proviennent des entreprises, les déchets dangereux sont également appelés déchets spéciaux. Ils peuvent nuire à l'environnement et à la santé lorsqu'ils sont stockés ou traités de façon inappropriée. Leur élimination nécessite des traitements particuliers dans des centres spécialisés.</p>
<p><i>Les tableaux des pages suivantes détaillent cette classification pour les déchets issus de la réparation automobile.</i></p>		<p>Exemples : huiles usagées, solvants usés, déchets de peinture.</p>

QUI A LA RESPONSABILITÉ DES DÉCHETS ?

«Chaque producteur ou détenteur de déchets est responsable de l'élimination de ses déchets»

(article 2 de la loi du 15 juillet 1975).

La loi interdit le dépôt ou le rejet dans le milieu naturel de tout déchet et fait obligation au producteur d'assurer leur valorisation ou leur élimination dans des conditions propres à éviter tout effet préjudiciable.

Déchets d'emballages

Leur valorisation est obligatoire si leur volume dépasse 1100 litres par semaine (décret du 13 juillet 1994). Deux possibilités de valorisation s'offrent à l'entreprise :

- **la valorisation matière**, par réemploi ou à travers une filière de recyclage. Dans ce cas, le professionnel doit trier et stocker les emballages usagés (cartons, fûts, etc.) ;
- **la valorisation énergétique**, par récupération de la chaleur produite lors de l'incinération des déchets combustibles, dans des conditions contrôlées.

L'artisan peut avoir recours aux services de la collectivité. À défaut, il doit passer un contrat avec un collecteur et/ou un recycleur agréé par la Préfecture.

● À noter :

Le décret du 13 juillet 1994 a été complété par un décret en date du 18 novembre 1996 qui impose qu'au minimum **15 % en poids des déchets d'emballage fassent l'objet d'une valorisation matière**.



COMMENT ASSURER UNE GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ?

La gestion des déchets englobe toutes les opérations visant à réduire, trier, stocker, collecter, transporter, valoriser et traiter les déchets dans des conditions propres à éviter des pollutions et des nuisances.

Une bonne gestion des déchets se traduit par :

- **la réduction à la source**, c'est-à-dire :
 - moins de gaspillage grâce à une utilisation optimale des produits ;
 - moins d'emballages grâce à des conditionnements plus grands ;
 - moins de produits dangereux grâce à un choix judicieux ;
- **le tri**, c'est-à-dire le dépôt des déchets dans des conteneurs distincts, de manière à permettre une valorisation optimale des déchets ;
- **le stockage des déchets dans de bonnes conditions**, c'est-à-dire :
 - pour les **déchets spéciaux liquides**, un stockage séparé sous abris sur une aire étanche et formant rétention en cas de fuite ou de déversement. Utiliser pour cela des conditionnements étanches et maintenus fermés en indiquant clairement sur chacun d'eux la nature du déchet ;
 - pour les **déchets spéciaux solides**, un stockage sous couvert sur une aire étanche et dans des conteneurs fermés ;
- **la collecte** organisée et un transport adapté des déchets ;
- **la valorisation maximale**, dès lors que les filières existent ;
- **l'incinération, ou le traitement dans des centres spécialisés**, des déchets non valorisables afin d'en réduire le volume et/ou la toxicité ;
- **la mise en décharge contrôlée**, dans les meilleures conditions de sécurité, **des «déchets ultimes»**, c'est-à-dire les résidus secondaires issus de l'incinération ou du traitement des déchets qui ne sont pas valorisables.

Au niveau local, des plans départementaux pour les déchets banals et un plan régional pour les déchets spéciaux définissent les modalités d'élimination des déchets en accord avec la réglementation.

*Pour en savoir plus, consultez le
«Guide pratique des déchets industriels en Picardie»
réalisé par l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie*

GESTION DES DÉCHETS BANALS

Nature du déchet	Traitement préconisé	Remarques
Papiers-cartons non souillés	<p>Valorisation matière Recyclage en papeterie des papiers et cartons non souillés.</p> <p>Valorisation énergétique Incinération avec récupération d'énergie.</p>	<p>Obligation de valorisation des déchets d'emballages en papiers-cartons.</p>
Métaux (organes, carrosserie, fûts non souillés...)	<p>Valorisation matière Réemploi de certaines pièces (reprises par fournisseur ou constructeur). Recyclage en industrie métallurgique.</p>	<p>Obligation de valorisation des déchets d'emballages, dont les fûts métalliques.</p>
Bois (palettes...)	<p>Valorisation matière Valorisation énergétique</p>	
Pare-brise	<p>Valorisation matière : recyclage du verre après séparation du film plastique.</p>	
Plastiques (pare-chocs, films ...)	<p>Valorisation matière Réemploi de certaines pièces (reprises par fournisseur ou constructeur). Recyclage des pare-chocs en polypropylène.</p> <p>Valorisation énergétique Incinération avec récupération d'énergie.</p>	<p>Obligation de valorisation des déchets d'emballages non souillés, dont les bidons, seaux ou films plastiques.</p>
Pneumatiques	<p>Valorisation matière Réemploi après rechapage. Utilisation en technique routière. Broyage ou cryobroyage pour obtention de poudrette (utilisée pour de multiples applications : fabrication d'antivibratiles...). Pyrolyse.</p> <p>Valorisation énergétique Incinération avec récupération d'énergie. Incinération en cimenterie comme combustible de substitution.</p>	

Un déchet banal souillé suit les règles d'élimination spécifiques aux produits dangereux (ou substances dangereuses) qui l'imprègnent.

GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX LIQUIDES

Nature du déchet	Risques pour l'environnement	Traitement préconisé	Remarques
Huiles usagées	<p>Pollution de l'eau par les hydrocarbures et les métaux lourds (plomb, zinc, cadmium). Dysfonctionnement des stations d'épuration biologiques et contamination des boues d'épuration. Désoxygénation du milieu par formation d'un film à la surface de l'eau.</p> <p>Pollution de l'air par les métaux lourds ou par la formation de substances toxiques en cas d'incinération non adaptée.</p>	<p>Régénération (3 litres d'huiles usagées donnent 2 litres d'huiles régénérées).</p> <p>Incinération en cimenterie (combustible de substitution).</p> <p>Incinération en centre spécialisé*.</p>	<p>Ne jamais brûler les huiles usagées.</p> <p>Remise obligatoire et gratuite à un ramasseur agréé (liste des ramasseurs agréés disponible à la DRIRE - cf. chapitre 12 «Adresses utiles»).</p>
Liquide de refroidissement usagé	<p>Contient de l'éthylène glycol (35 à 50 %) et des additifs divers.</p> <p>Pollution de l'eau et perturbation de la vie aquatique, l'action biologique d'une station d'épuration n'ayant aucune action sur ce type de composé.</p>	<p>Incinération en centre spécialisé*.</p> <p>Régénération possible par distillation.</p>	<p>Ne pas rejeter à l'égout.</p>
Liquides de frein usagés	<p>Contiennent des métaux lourds et de l'éther de glycol, pour les liquides d'origine synthétique, ou des hydrocarbures, pour les liquides d'origine minérale (véhicules Citroën).</p> <p>Pollution de l'air en cas d'incinération non contrôlée ou de l'eau et des boues d'épuration en cas de rejet à l'égout.</p>	<p>Incinération en centre spécialisé*.</p> <p>Pour les liquides d'origine minérale (véhicules Citroën), mélange possible avec les huiles usagées si celles-ci sont incinérées.</p>	<p>Ne pas mélanger les liquides d'origine synthétique aux huiles usagées qui sont des huiles minérales.</p> <p>Régénération possible mais non opérationnelle en France.</p>
Solvants de dégraissage ou de nettoyage souillés	<p>Contiennent diverses essences spéciales, des cétones, du toluène ou du xylène ainsi que des résidus de dégraissage, de peintures, etc.</p>	<p>Régénération par une entreprise spécialisée si le solvant n'est pas trop souillé.</p> <p>Incinération en centre spécialisé* dans les autres cas.</p>	<p>Certains fournisseurs ou services de location de fontaines reprennent directement les solvants souillés pour les régénérer.</p> <p>Ne pas mélanger solvants chlorés et non chlorés.</p>
Boues de peinture	<p>Contiennent des pigments, des métaux lourds, des additifs...</p> <p>Pollution de l'eau par les métaux lourds notamment.</p> <p>Pollution de l'air en cas d'incinération non contrôlée.</p>	<p>Incinération en centre spécialisé*.</p>	
Fluides des circuits de climatisation	<p>Sont constitués de Chlorofluorocarbones (CFC) ou de substituts.</p> <p>Les CFC participent à la destruction de la couche d'ozone.</p>	<p>Régénération sur site ou incinération en centre spécialisé*.</p>	<p>Récupération obligatoire de ces gaz qui ne doivent pas s'échapper dans l'atmosphère.</p>
Boues du déboureur-déshuileur	<p>Contiennent des hydrocarbures et des métaux lourds en concentration parfois élevée.</p>	<p>Incinération en centre spécialisé*.</p>	

GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX SOLIDES

Nature du déchet	Risques pour l'environnement	Traitement préconisé	Remarques
Batteries usagées	<ul style="list-style-type: none"> • Contiennent du Plomb (60 à 70 %) et de l'acide sulfurique. • Pollution des sols et de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage du plomb. • Neutralisation de l'acide. • Eventuellement recyclage du plastique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas vider les batteries. • Stocker en bac étanche. • Neutralisation de l'acide par entreprise spécialisée.
Filtres à huile et à gazole usagés	<ul style="list-style-type: none"> • Sont constitués d'une carcasse en métal et cellulose imbibée d'huile usagée, ce qui induit le même risque que pour l'huile usagée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage de la partie métallique après broyage. • Incinération de la partie cellulosique en centre spécialisé*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cas, bien égoutter les filtres et récupérer les égouttures.
Poussières de ponçage	<ul style="list-style-type: none"> • Contiennent des métaux lourds et des composés synthétiques issus des mastics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incinération en centre spécialisé*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plus efficace est de s'équiper d'une ponceuse à aspiration et de stocker les poussières dans les sacs du système d'aspiration associé.
Filtres d'extraction des cabines de peinture et de la zone de préparation de la tôle	<ul style="list-style-type: none"> • Contiennent des pigments, des métaux lourds, des additifs... • Pollution de l'eau par les métaux lourds notamment. • Pollution de l'air par la formation d'imbrulés toxiques et par les métaux lourds en cas d'incinération non adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incinération en centre spécialisé*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce déchet est volumineux et léger (moins de 1 kg par m²) et peut être facilement stocké en sac.
Emballages et matériels souillés par des produits dangereux (cartouches de mastics, bidons d'huile, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Contiennent des restes de produits dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incinération en centre spécialisé*. 	
Solides imprégnés de produits dangereux (chiffons d'essuyage, absorbants souillés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Contiennent les produits essuyés ou absorbés (huiles, solvants, etc.). • Contamination du sol, de l'eau ou de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incinération en centre spécialisé*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de louer des chiffons d'essuyage lavables et réutilisables.
Pots catalytiques	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de matières premières à haute valeur économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des métaux précieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Par pot catalytique, on trouve 2 à 3 grammes de platine et 0,2 à 0,5 grammes de rhodium. • Cette filière est équilibrée économiquement.

* Centre muni d'un système de traitement des fumées adapté.

Moins vous produisez de déchets et mieux vous vous portez !

Soyez économe, réduisez votre production de déchets. Par exemple, faites-vous livrer les fluides que vous utilisez (huiles, liquides de freins, ...) en vrac ou en fûts de 200 litres, ceci supprime nombre de petits conditionnements.

Favorisez la valorisation de vos déchets. Triez vos déchets, stockez-les dans des conteneurs séparés et bien identifiés, ne les mélangez pas et évitez de souiller les produits recyclables (papiers-cartons par exemple).

Réduisez la toxicité de vos déchets en utilisant des produits moins polluants comme par exemple des peintures hydrosolubles à la place des peintures à base de solvant.

Évitez les pollutions accidentelles. Stockez les déchets liquides ou contenant des liquides polluants sous abris dans des bacs étanches ou sur des aires de stockage étanches, non raccordées au réseau et munies d'un point bas.

Éliminez vos déchets en vous référant aux préconisations données dans les tableaux des déchets, et conformément aux plans départementaux et régional d'élimination.

Vérifiez le «devenir» de vos déchets dangereux. Réclamez et conservez les bordereaux de suivi des déchets dangereux remis lors de la prise en charge par une entreprise spécialisée.

Tenez-vous informé des nouveaux produits, procédés et filières d'élimination plus respectueux de l'environnement.

Associez-vous à d'autres entreprises de votre secteur d'activité pour négocier un coût d'élimination plus favorable et organiser une collecte et une élimination groupées des déchets.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire :

Ne brûlez pas les déchets à l'air libre, ni dans une chaudière ni dans un incinérateur individuel.

N'abandonnez pas, ne dispersez pas ou n'enfouissez pas de déchet, même inerte, dans la nature.

Ne souillez pas les déchets valorisables (cartons, ferraille, verre, etc.) en les mélangeant, lors du stockage, avec des déchets spéciaux.

LA GESTION DE L'EAU

Descente en eaux troubles



La gestion de l'eau au garage consiste avant tout à :

- *limiter la consommation d'eau ;*
- *éviter au maximum les rejets et déversements de matières ou liquides polluants ou toxiques ;*
- *assurer, en sortie du site, une qualité d'eau conforme aux objectifs imposés par la réglementation.*

DES EAUX PAS VRAIMENT DIGESTES

Le garage produit des eaux «sales» de deux natures qu'il convient de gérer différemment :

● **les eaux ne nécessitant pas de traitement spécifique** avant le rejet dans le réseau d'égout municipal :

- eaux de pluie tombant sur les toitures et les surfaces extérieures non roulantes ;
- eaux usées domestiques provenant des sanitaires, cuisines et vestiaires.

● **les eaux souvent chargées de substances ou matières polluantes** (boues, huiles, carburants, détergents, etc.) :

- eaux de pluie lessivant les aires de distribution de carburant et de stockage des véhicules accidentés ;
- eaux usées provenant des ateliers, y compris les eaux de lavage des véhicules.

Ces eaux contiennent des éléments toxiques ou nocifs pour l'environnement. De plus, elles peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration qui ne sont pas conçues pour traiter de tels effluents.

C'est pourquoi il est nécessaire de traiter tout ou partie de ces eaux usées polluantes à l'aide **d'installations de prétraitement internes**, avant rejet dans le réseau d'assainissement.

Norme de rejet

En règle générale, la teneur en hydrocarbures des eaux déversées à l'égout ne doit pas excéder **20 milligrammes par litre**.

COMMENT PRÉTRAITER ?

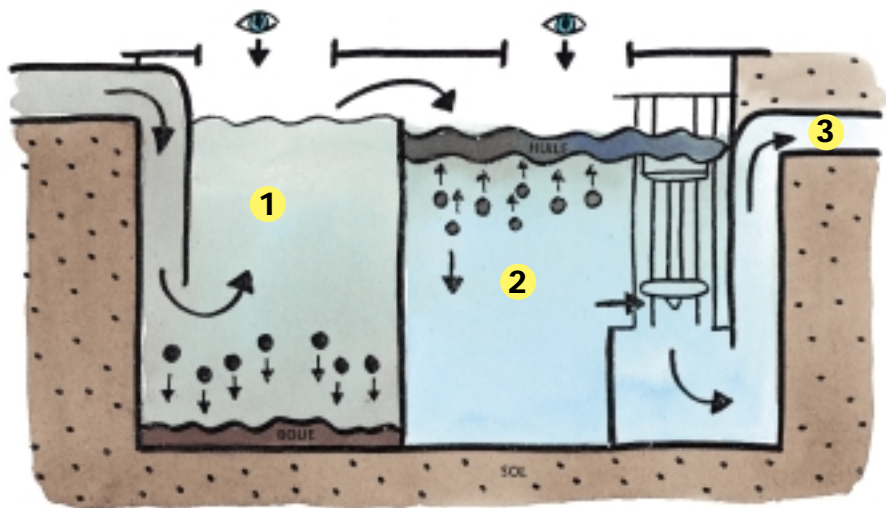
Pour retenir les «huiles» plus légères que l'eau et les «boues», plus lourdes, contenues dans les eaux usées du garage, il est indispensable d'installer un décanteur-séparateur d'hydrocarbures (ou débourbeur-déshuileur) avant le point de rejet des eaux à l'égout.

Attention !

Le principe de séparation par l'effet de la pesanteur ne fonctionne que lorsque les hydrocarbures ne sont pas émulsionnés dans les eaux de lavage par l'action chimique des détergents ou l'action mécanique du nettoyeur haute pression.

En cas de formation d'émulsion, il est possible soit d'équiper le séparateur d'un «séparateur à coalescence», soit d'opter pour des détergents formant une émulsion non stable.

Le décanteur séparateur d'hydrocarbures



1 - Le décanteur ou débourbeur

Les eaux usées du garage s'écoulent et passent dans le décanteur au fond duquel se déposent les matières solides. Le décanteur sert, par ailleurs, à calmer les turbulences de l'effluent avant le passage dans le séparateur.

2 - Le séparateur à hydrocarbures ou déshuileur

Dans le séparateur, les liquides légers (carburants, huiles minérales, solvants) montent à la surface de l'eau et forment une couche huileuse noire. Pour les Installations Classées, ce dispositif doit, en outre, être équipé d'un **flotteur** qui bouche le tuyau d'évacuation d'eau lorsque le bac du séparateur est rempli par les huiles ou lorsqu'il se produit un déversement accidentel en grande quantité d'un liquide de type hydrocarbure.

3 - Le raccordement

Les eaux résiduelles peuvent ensuite être rejetées dans le réseau d'égout. Le **regard***, situé en aval du dispositif, permet de prélever des échantillons d'eau et d'en contrôler la teneur résiduelle en hydrocarbures.

* : non représenté sur le schéma

L'installation d'un débourbeur-déshuileur est obligatoire pour les ateliers dont la surface est supérieure à 500 m² et qui sont considérés comme «Installation classée pour la protection de l'environnement» (cf. chapitre 11 «Réglementation»).

Les tableaux ci-après détaillent les pollutions pouvant être engendrées par les activités de la réparation automobile et, pour chacune d'elles, les moyens à mettre en œuvre pour les éviter ou les réduire.

Activité	Pollution engendrée	ECO-GESTES à adopter
Nettoyage du sol des ateliers	Les détergents, graisses, rouille, sables entraînés dans les eaux de lavage des sols constituent une pollution importante.	Pour limiter cette pollution : <ul style="list-style-type: none"> ● respecter les règles de dilution des détergents ; ● utiliser de préférence un détergent facilement biodégradable et une technique moins consommatrice d'eau.
Nettoyage des moteurs et des bas de caisse	L'utilisation de nettoyeur haute pression et de détergent entraîne la formation d'une émulsion "eau-graisse". Le décanteur séparateur d'hydrocarbures est alors peu efficace pour traiter ce type de pollution.	Pour limiter ce problème, utiliser des pressions de lavage moins élevées et un détergent formant une émulsion non stable dans le temps. Pour le lavage des pièces, la solution idéale est d'utiliser une machine à laver les pièces : l'eau de lavage est réutilisée, après décantation des matières solides et récupération de la partie huileuse, et la consommation d'eau propre est nettement diminuée.
Lavage des carrosseries	La charge polluante est constituée essentiellement de détergents.	Privilégier les techniques les moins consommatrices d'eau (lavage à la main 200 à 250 litres, aux rouleaux 150 à 200 litres, haute pression 80 à 100 litres). Penser aux techniques de recyclage de l'eau lors d'investissements dans de nouvelles et importantes installations de lavage.
Déprotection des véhicules neufs	La pollution induite est différente suivant que le véhicule est protégé à l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ● de paraffine, enlevée à chaud à l'aide de solvant ; ● ou de résine, enlevée à l'aide de détergent. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cas du déparaffinage, la charge polluante est très importante. Le décanteur-séparateur d'hydrocarbures devra donc être dimensionné en conséquence. ● Dans le cas de résine, le composé formé est soluble dans l'eau et le décanteur-séparateur d'hydrocarbures est sans effet.



Activité	Pollution engendrée	ECO-GESTES à adopter
<p>Stockage des liquides polluants</p>	<p>Qu'il s'agisse des différentes huiles, de liquide de frein, de liquide de refroidissement ou de solvants, qu'ils soient neufs ou usagés, tout stockage de liquide polluant peut entraîner une pollution chronique, voire un épandage accidentel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de citernes à simple enveloppe, il est impératif d'installer une « capacité de rétention » étanche. • Dans le cas de stockage en fûts, il est souhaitable de les entreposer sur une aire étanche permettant d'éviter toute fuite ou déversement vers le réseau d'eaux usées ou dans le sol. • Dans les ateliers, installer les fûts en cours d'utilisation sur des palettes avec rétention et pour les fûts de produits neufs en perce mettre en place un système de récupération des égouttures.
<p>Stockage des véhicules hors d'usage (VHU)</p>	<p>Les véhicules accidentés peuvent perdre de l'huile moteur, du carburant, du liquide de frein ou de refroidissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La meilleure solution est de vidanger les véhicules susceptibles de perdre des liquides avant de les parquer. • Une autre solution est de les stocker sur une aire étanche et non lessivée par les eaux de pluie.
<p>Distribution de carburants</p>	<p>Les carburants peuvent être répandus de façon chronique sur le sol lors de la distribution ou de façon accidentelle lors du dépotage dans les citernes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire de distribution doit être étanche et reliée à un système épuratoire de type décanteur-séparateur d'hydrocarbures indépendant.

L'EAU POTABLE, UNE DENRÉE RARE À ÉCONOMISER

Seulement 2 % de l'eau potable utilisée en France est effectivement bue. Le reste sert à d'autres usages alimentaires et à l'hygiène, mais aussi à des usages (pour la moitié de la production) pour lesquels la qualité d'eau potable n'est pas nécessaire. Le lavage des véhicules fait partie de ces activités.

RECYCLER L'EAU, C'EST POSSIBLE

Afin d'économiser l'eau potable, il est possible d'installer une unité de recyclage, notamment sur les stations importantes de lavage des véhicules, qu'elles soient à rouleaux ou à nettoyeurs haute pression.

Le système à mettre en place est adaptable sur les installations existantes et est constitué d'une unité de prétraite-

ment classique (type «décanteur - séparateur d'hydrocarbures»), suivie de l'unité de recyclage proprement dite.

L'eau «épurée» peut être réutilisée en l'état dans la station de lavage.

L'appoint en eau potable du réseau compense uniquement les pertes à l'utilisation (évaporation et dispersion).

ET ÇA PEUT RAPPORTER GROS

L'économie d'eau réalisée avec un tel système est de 80 % environ. La facture d'eau est divisée par un facteur 5. L'installation d'un tel dispositif sera d'autant plus rentable économiquement que le prix et la consommation initiale de l'eau potable seront importants.

Remarque : les stations équipées peuvent continuer de fonctionner en période de sécheresse, dans les régions où l'usage de l'eau est parfois soumis à restriction.

DE L'EAU QUI VOUS TOMBE DU CIEL

Toujours dans un souci d'économie et d'utilisation pertinente des ressources en eau, la récupération de l'eau de pluie des toitures peut être une aubaine. Dépourvue de calcaire et «propre» naturellement (mais non «potable»), elle peut être utilisée pour le lavage des sols ou des véhicules.

Selon la configuration des bâtiments et la disposition d'une surface importante de toiture, les travaux nécessaires pour la collecte et le stockage dans un réservoir peuvent être rapidement amortis.



L'eau est précieuse, évitez de la polluer ou de la gaspiller

Soyez responsable : évitez les rejets polluants.

- Ne jetez aucun déchet liquide sur le sol ou directement dans les égouts (huile, liquide de refroidissement, solvant, diluant, liquide de frein).
- Résorbez tout écoulement accidentel "polluant" (huile, liquide de refroidissement...), à l'aide d'un absorbant adapté et stockez ce déchet spécial séparément avant de l'éliminer via une entreprise spécialisée.
- Ne jetez pas dans la nature de déchets susceptibles de polluer l'eau (filtres à huile, bidons d'huile et de diluant, poussières de ponçage, fonds de pots de peinture...). Faites éliminer ces déchets spéciaux par une entreprise spécialisée.

Soyez économe : limitez la consommation d'eau et de produits.

- Favorisez, dès que possible, le nettoyage mécanique afin de limiter l'emploi excessif de produits chimiques.
- Choisissez de préférence des détergents facilement biodégradables et formant une émulsion non stable.
- Economisez les produits détergents en respectant les règles de dilution.

- Traquez les fuites (robinets, tuyaux, canalisations) en suivant votre consommation et en vérifiant vos installations.

Soyez prévoyant : prétraitez vos eaux usées avant de les rejeter.

- Prévoyez dans les ateliers et les zones de lavage un revêtement de sol imperméable et facilitez l'écoulement des effluents en prévoyant une pente suffisante vers un exutoire relié au réseau d'évacuation.
- Installez un débourbeur-déshuileur en aval des ateliers et des zones de lavage. Faites-le dimensionner par un professionnel en fonction de la pollution produite par l'entreprise et en fonction du débit d'eau à traiter.
- Effectuez régulièrement une vidange du débourbeur-déshuileur (au moins une fois par an), selon les prescriptions du constructeur, afin de lui conserver toute son efficacité. Les boues obtenues (résidus de décantation et film huileux) constituent un «déchet spécial» à traiter dans une unité spécialement équipée. Faites intervenir pour cela une entreprise spécialisée et demandez le bordereau de suivi des déchets.

LA GESTION DE L'ÉNERGIE

*On n'a toujours pas de pétrole,
cela n'empêche pas d'avoir des idées.*



*L'éclairage, le chauffage
des locaux et l'alimentation
des machines nécessitent
de l'énergie dont le coût
total représente souvent
un poste de dépenses
important et peu surveillé.
Économiser l'énergie,
par des gestes souvent
simples, c'est possible
et ça peut rapporter gros.*

L'ÉNERGIE, UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL...

La production d'énergie, indispensable à la plupart des activités humaines, engendre des problèmes environnementaux tels que l'épuisement des ressources non renouvelables, l'élimination des déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires ou le réchauffement de la planète par les gaz à effet de serre émis lors de la combustion des énergies fossiles.

Dans ce contexte, réduire sa consommation d'énergie constitue, en plus des économies financières que cela procure, un geste important en faveur de l'environnement.

ET DES ÉCONOMIES ENCORE À FAIRE...

Savoir c'est pouvoir agir.

La recherche d'économies sur vos consommations d'énergie suppose une bonne connaissance du coût de ces dernières. Un suivi régulier de vos consommations (gaz, électricité, fioul, ...) et des coûts associés permet de bien identifier les postes les plus coûteux qui sont en général ceux où la possibilité d'économie est la plus importante. Par ailleurs, un tel suivi permet de détecter toute variation importante de consommation qui peut traduire un dysfonctionnement dans votre entreprise.

JOUEZ SUR TOUS LES TABLEAUX

Électricité et gaz : choisir le juste coût.

Vos factures de gaz ou d'électricité sont établies sur la base d'une tarification qui doit être choisie en fonction de votre consommation. Dans la pratique, ce tarif, n'est pas toujours adapté à la réalité de votre activité.

Faire vérifier auprès de votre fournisseur la bonne adaptation du tarif qui vous est appliqué peut souvent amener des économies substantielles sans aucun investissement.

Mieux s'éclairer pour moins cher...

L'éclairage des locaux constitue un poste important de votre consommation électrique, nombre de vos activités nécessitant un éclairage continu et de qualité.

Les économies d'énergies en matière d'éclairage dépendent avant tout de vos choix de sources lumineuses.

Les dispositifs d'éclairage les plus économiques sont les lampes fluorescentes qui, par principe, dissipent moins d'énergie sous forme de chaleur que les lampes à incandescence ou halogènes et donc consomment moins d'énergie.

... en faisant le bon choix !

- Les tubes fluorescents ont connu, ces dernières années, des évolutions technologiques importantes. De nouvelles générations de tubes, moins «énergivores», sont apparues. Ces **nouveaux tubes fluorescents**, de diamètre plus fin que les anciens (26 ou 16 mm au lieu de 38 mm), présentent des **consommations inférieures de 10 à 15 %** à celles des anciens tubes de 38 mm. Leur mise en place suppose cependant de changer les supports de tubes.
- En matière d'ampoules, les innovations technologiques permettant de réduire les consommations sont beaucoup plus spectaculaires. De nouveaux types d'ampoules, dites "**lampes fluocompactes**" - ce sont en fait de mini-tubes fluorescents - sont apparues sur le marché. Ces ampoules nécessitent, pour une même qualité d'éclairage, **5 fois moins d'électricité** que les ampoules classiques à incandescence. De plus, ces lampes basse consommation ont une **durée de vie 8 à 10 fois supérieure** à celle des ampoules classiques. Ces lampes fluocompactes ne nécessitent aucune modification de l'installation électrique et, bien que plus chères à l'achat, sont rapidement amorties par les économies d'énergie qu'elles génèrent..

Le remplacement d'une ampoule à incandescence de 75 Watts par une ampoule fluocompacte d'intensité lumineuse équivalente permet une économie de l'ordre de 200 F pour 8000 heures de fonctionnement, soit un coût global* divisé par 3.

*coût d'achat et de fonctionnement

Équipements et air comprimé : vigilance !

La réduction de la consommation énergétique des machines et des outillages est avant tout un problème de constructeur... et une question de choix pour l'acquéreur. Lors de l'achat de nouveaux équipements, il convient de prendre en compte les performances énergétiques qui varient d'un équipement à l'autre ; un surcoût à l'achat pour un équipement énergétiquement plus performant peut être largement compensé si l'on prend en compte les coûts de fonctionnement.. Ceci est particulièrement sensible sur les gros équipements tels que cabine de peinture ou station de lavage.

L'air comprimé, largement utilisé dans les ateliers de réparation, coûte cher. En effet 70% de l'énergie utilisée par un compresseur est diffusée sous forme de chaleur. Dans ce contexte, toute fuite sur les circuits d'air comprimé représente une dépense importante et inutile.

Ces fuites, outre la perte d'air qu'elles entraînent, conduisent à une diminution de la pression au niveau des machines, diminution qui ne peut être compensée qu'en augmentant la pression de sortie du compresseur, d'où consommation supplémentaire.

CHAUFFAGE...

Le chauffage des locaux constitue un élément important en matière de confort de travail. La réduction de la facture liée au chauffage peut se faire simultanément sur différents aspects :

- la qualité des équipements de chauffage, leur mode d'utilisation et leur entretien ;
- l'isolation des locaux et des conduites ;
- la régulation de la production de chaleur.

Réguler c'est bien, bien réguler c'est mieux.

Les besoins de chauffage varient au cours de l'année, du mois, de la semaine et de la journée.

Les systèmes de régulation permettent une adaptation permanente du chauffage à ces besoins. Ces différents systèmes (régulateurs, thermostats, robinets thermostatiques) nécessitent cependant un réglage approprié pour remplir pleinement leur rôle et optimiser les consommations d'énergie.

Il convient notamment de veiller à :

- régler correctement les températures des eaux : **60° C pour l'eau de chauffage et 50° C pour l'eau sanitaire sont, la plupart du temps, des valeurs suffisantes** ;
- choisir des températures d'ambiance appropriées : **une température des locaux supérieure à 19° C n'apporte pas forcément un meilleur confort** ;
- définir des plages de chauffage en rapport avec l'activité de l'entreprise : penser, en particulier, à **moins chauffer pendant les périodes d'innocuation des locaux** (jours fériés, nuit...). Pour ce faire, les systèmes de régulation devront, au minimum, permettre une programmation différente pour chaque jour de la semaine.

Les systèmes de régulation sont de plus en plus performants mais pas toujours simples d'utilisation. Lors des visites d'entretien de votre chaudière, n'hésitez pas à demander à votre chauffagiste de vérifier le bon réglage de ces systèmes et, si besoin est, de vous en expliquer les fonctionnalités et le mode d'emploi.

... LA CHASSE AU GASPI RESTE OUVERTE

Des équipements maintenus en bon état.

L'entretien régulier de votre installation de chauffage joue un rôle important dans la longévité et l'efficacité de vos équipements. Cette opération, qu'il convient de faire réaliser annuellement, permet, entre autres, de vérifier, maintenir, voire améliorer le rendement de la chaudière et donc d'optimiser les coûts de chauffage.

L'âge de la chaudière et du brûleur jouent, de façon importante, sur la consommation de combustible. Par exemple, le changement d'un brûleur âgé de plus de 10 ans peut entraîner une économie de combustible de près de 10 %.

Isolez, isolez, il en restera toujours quelque chose.

Les économies réalisables par une bonne isolation des locaux (toitures, fenêtres,...) sont bien connues. Cette isolation représente un investissement souvent important, à prendre en compte lors de travaux de transformation.

De faibles investissements permettent des économies moins souvent évoquées. Par exemple, la pose d'un matelas de laine de verre autour d'une chaudière ancienne et l'isolation des tuyaux à l'aide de gaines isolantes peuvent, à très peu de frais, conduire à des économies largement supérieures à l'investissement.



Une nécessaire mobilisation du personnel.

La réduction de la consommation d'énergie relève, pour une large part, des comportements individuels de l'ensemble des salariés. Éteindre les lumières, arrêter les machines dès que possible sont autant de gestes qui nécessitent la participation de chacun... C'est pourquoi une meilleure gestion de l'énergie passe par une information et une mobilisation de l'ensemble du personnel. La réussite d'une politique de réduction des consommations d'énergie dépend largement de cette mobilisation interne.

ECO-GESTES

Qu'est-ce que je peux faire ?

Économiser l'énergie, tout le monde y gagne !

Vérifiez vos tarifs de fourniture d'énergie, le tarif qui vous est appliqué n'est pas toujours le mieux adapté à vos besoins.

Surveillez vos consommations, une bonne connaissance de votre situation énergétique est nécessaire pour définir les actions prioritaires en matière d'économies d'énergie.

Choisissez des systèmes d'éclairage basse consommation, leur surcoût à l'achat est largement compensé par les économies qu'ils génèrent à l'usage.

Vérifiez les consommations avant l'achat de vos équipements, un coût intéressant à l'achat peut s'accompagner de surconsommations à l'utilisation...

Traquez les fuites sur vos circuits d'air comprimé, elles provoquent des surconsommations souvent importantes.

Faites entretenir régulièrement vos installations de chauffage, une installation entretenue est plus sobre en énergie et dure plus longtemps.

Isolez les éléments de votre installation de chauffage, cela ne coûte pas très cher et les économies sont réelles.

Régulez «futé», réglez vos systèmes de régulation afin d'éviter tout surchauffage et n'oubliez pas de réduire votre chauffage quand vos locaux sont inoccupés.

En règle générale

Mobilisez votre entreprise, la réduction des consommations d'énergie passe par un ensemble de petits gestes qui suppose la mobilisation de chacun...

AUTOMOBILE ET POLLUTION DE L'AIR

*Atmosphère, atmosphère ! ...
Est-ce que j'ai encore une gueule d'atmosphère ?*



*L'utilisation de l'automobile est source
de liberté... et de pollution atmosphérique.*

*La réalité est certes préoccupante mais
elle ne doit pas cacher les efforts réalisés
par les constructeurs et la profession
pour améliorer la situation.*

LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Sur l'ensemble des rejets dans l'atmosphère dus aux activités humaines, seule la part des transports est en hausse.

En 25 ans le nombre de véhicules légers en France a presque doublé. Il atteint aujourd'hui 25 millions de véhicules.

Pour l'année 1994, les transports seraient à l'origine d'environ :
deux tiers des émissions de **monoxyde de carbone** (CO),
deux tiers des émissions d'**oxydes d'azote** (NOx),
près de la moitié des émissions de **Composés Organiques Volatils** (COV),
un tiers des émissions de **particules**,
un dixième des émissions de **dioxyde de soufre** (SO₂).

Il faut ajouter à ces chiffres une part majeure de l'**ozone** produite à basse altitude en été par les effets du rayonnement solaire sur les oxydes d'azote et les composés organiques volatils (COV).

Le problème est encore plus crucial en ville, où la pollution atmosphérique est en grande partie due aux voitures particulières.



LES RISQUES POUR LA SANTÉ...

Des gaz pas vraiment hilarants...

La pénétration des gaz polluants dans l'organisme se fait essentiellement par voie respiratoire. A ce titre, la plupart de ces gaz ont des effets néfastes sur les fonctions pulmonaires pouvant se traduire par des crises d'asthme, des bronchites ou des lésions pulmonaires.

L'effet de ces polluants est d'autant plus important que le sujet exposé est fragile, ce qui est le cas par exemple pour les enfants, les personnes âgées et les fumeurs.

Les poumons étant le lieu principal des échanges gazeux entre l'air et le sang, une certaine quantité des polluants respirés peut pénétrer plus avant dans

l'organisme. Ceci peut provoquer des troubles plus profonds tels que des troubles neurologiques par absorption prolongée de **monoxyde de carbone** ou encore une atteinte grave des cellules sanguines par inhalation prolongée des vapeurs du **benzène**, composé contenu notamment dans l'essence, avec ou sans plomb.

Pour sa part, l'**ozone** provoque des irritations respiratoires mais aussi des migraines et des troubles oculaires en raison notamment de la formation de composés toxiques et cancérigènes.

... ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Du local au planétaire...

Les végétaux de nos villes souffrent également des fortes concentrations d'ozone produites localement en période ensoleillée.

À l'échelle régionale, les émissions d'oxydes de soufre et d'azote sont à l'origine des phénomènes de **pluies acides** ayant détruit une grande partie des forêts du centre de l'Europe et affecté les forêts vosgiennes.

La pollution due à l'utilisation de l'automobile concourt à l'un des grands problèmes planétaire : l'**effet de serre** qui risque, dans les années à venir, de perturber le climat mondial. Ce phénomène naturel est largement amplifié par l'accumulation, à haute altitude, de molécules de gaz et en particulier de **dioxyde de carbone**.

Les professionnels de la réparation automobile ont un rôle important à jouer

Au niveau technique

Le réglage du système d'allumage et d'injection, la vérification périodique et le réglage de la carburation, les contrôles antipollution à l'aide d'analyseurs quatre gaz et d'opacimètres, et plus généralement le réglage des différents organes du moteur, contribuent à une meilleure combustion et à la limitation d'émissions atmosphériques polluantes.

En terme d'information

La manière de conduire influe directement sur la consommation et donc sur les émissions polluantes associées. Le rappel de quelques conseils simples en matière de conduite peut être assuré par les conseillers que sont les professionnels de la réparation automobile... Pour un même véhicule et sur un même trajet, la consommation de carburant, et donc l'impact sur l'environnement qui en découle, peut varier de 40 % d'un conducteur à l'autre.

ECO-GESTES

Qu'est-ce que je peux faire ?

Faites un geste pour l'air, conseillez vos clients en matière de conduite «économe»

Le démarrage : il est inutile de faire chauffer le moteur à l'arrêt. Une vitesse modérée en début de parcours permet une montée progressive en température du moteur et évite une consommation excessive et une usure prématurée du moteur.

La vitesse : elle doit être adaptée aux conditions de circulation, une conduite par à-coup n'a que des inconvénients (surconsommation, fatigue, usure des freins et des pneumatiques, diminution des marges de sécurité). Sur autoroute une vitesse de 125 km/h entraîne une surconsommation de l'ordre de 20 % par rapport à 110 km/h. Par ailleurs le temps gagné reste, en moyenne, négligeable (5 minutes aux 100 km).

Le régime : dès que possible, il convient de passer à la vitesse supérieure, la plupart des voitures actuelles pouvant rouler confortablement en quatrième dès que la vitesse atteint les 60 km/h.

Le freinage : freiner brutalement fait absorber par les freins l'énergie accumulée lors du déplacement du véhicule. Une conduite souple et anticipant les arrêts et ralentissements prévisibles permet de réduire les occasions de freinage brutal.

La sous-pression des pneumatiques : dangereuse à cause du risque d'éclatement, elle est à l'origine d'une surconsommation de carburant. Un manque de 0,1 bar occasionne une augmentation de la consommation de 1 %.

NETTOYAGE ET DÉGRAISSAGE

Adieu la saleté mais bonjour l'ambiance



La révision ou la réparation des pièces mécaniques nécessite, bien souvent, un nettoyage préalable. Selon les produits et techniques utilisés, cette opération a des effets différents sur votre santé mais aussi sur l'environnement.

CONNAÎTRE LES PRODUITS C'EST POUVOIR CHOISIR

Détergents et solvants, des produits très différents.

Les nettoyants et dégraissants utilisés pour nettoyer les pièces se caractérisent par une grande affinité avec les graisses et autres salissures. Ils se regroupent en deux grandes familles : **les détergents et les solvants.**

● Les détergents

Ce sont des produits complexes associant des agents tensioactifs, des agents anti-calcaires et des agents alcalins, du type soude caustique. Les pièces nettoyées à l'aide de détergents doivent être ensuite rincées à l'eau pour éliminer le détergent souillé qui forme, en présence d'eau, une émulsion.

Le temps de stabilité de l'émulsion «eau-détergent souillé» varie en fonction du produit utilisé et conditionne les possibilités de récupération des graisses par les dispositifs de prétraitement des eaux du garage.



● Les solvants

Ce sont des produits le plus souvent dérivés du pétrole appartenant à la grande famille des Composés Organiques Volatils (COV). Ces substances ont la propriété d'émettre des vapeurs nocives à température ambiante.

On distingue les solvants halogénés et les solvants non halogénés :

- Les **solvants halogénés** contiennent le plus souvent du chlore d'où leurs noms caractéristiques : trichloréthylène, perchloréthylène, dichlorométhane... Ces solvants sont peu inflammables mais très stables et peu biodégradables dans le milieu naturel.
- Les **solvants non halogénés**, comme le xylène, le white-spirit ou le toluène, sont plus facilement inflammables et leur usage présente, à ce titre, plus de risques d'incendie et d'explosion.

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ...

Utiliser des détergents reste la meilleure solution.

● Les détergents

Les risques pour la santé résultant de l'utilisation de détergents résident essentiellement dans le caractère caustique ou irritant de ces produits.

La manipulation de produits concentrés peut provoquer des allergies cutanées. L'inhalation de vapeurs de bains chauds peut entraîner des irritations respiratoires.

● Les solvants

Ils sont tous dangereux pour la santé et doivent être manipulés avec précaution. Leur contact avec la peau provoque un dessèchement favorisant l'apparition d'allergies et d'irritations.

L'inhalation des vapeurs libérées a des effets narcotiques et provoque des troubles digestifs.

Des inhalations prolongées, même à faible dose, peuvent provoquer des maladies du système respiratoire ainsi que des lésions du foie et des reins.

L'accumulation de vapeurs de solvants présente un risque d'explosion et d'incendie aux effets désastreux sur les personnes situées à proximité.

... ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Les solvants : une source d'effets néfastes.

Le nettoyage à l'aide de détergents produit de grandes quantités d'eau usée à traiter. Les eaux de rinçage, si elles ne transitent pas par une station d'épuration, risquent de perturber le milieu naturel.

Les solvants, s'ils sont rejetés dans le milieu naturel, ont un effet toxique direct. En cas de rejet dans un réseau d'assainissement, ils perturbent le fonctionnement des stations d'épuration, les traitements qui y sont effectués étant inefficaces pour ce type de composés.

Combinés aux oxydes d'azote, les solvants provoquent, au niveau de la basse atmosphère, la production d'ozone qui constitue un gaz irritant pour les êtres vivants.

Certains solvants halogénés (trichloroéthane 1.1.1 et tétrachlorure de carbone) sont soupçonnés de porter atteinte à la couche d'ozone stratosphérique (haute atmosphère) qui nous protège des rayonnements solaires ultraviolets.



Détergents ou solvants ? L'environnement préfère les détergents, votre santé aussi !

Travaillez dans des locaux bien ventilés pour réduire les inhalations de vapeurs nocives.

Ne mélangez pas les solvants souillés avec d'autres produits, cela empêche la régénération.

Faites éliminer vos solvants souillés par des entreprises autorisées en privilégiant les filières de régénération.

En règle générale

Informez-vous sur la nature des produits que vous utilisez et sur leurs conditions d'emploi en lisant les étiquettes et les fiches de sécurité.

Protégez-vous : quel que soit le produit utilisé, il présente des risques pour votre santé. Utilisez des équipements ou des produits de protection : gants ou crème protectrice, lunettes, masques